



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Finances locales

Question écrite n° 4608

#### Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites territoriales, sur les menaces que font peser sur les communes minières et ce, conformément aux conclusions du rapport Lacaze, les diminutions des subventions aux communes engagees dans le processus de transfert des voies et reseaux divers des Houilleres du bassin de Lorraine. Les credits Girzom ne seraient plus dans le cadre du 10e Plan que de 75 p 100 de la depense hors taxe alors qu'ils etaient de 100 p 100 de la depense toutes taxes comprises auparavant. Ainsi, plusieurs communes du bassin houiller qui se sont engagees dans le processus de transfert de voies et reseaux divers des Houilleres du bassin de Lorraine en signant le 30 janvier 1975 une convention tripartite Etat-region-HBL qui prevoyait dans son article 1er l'engagement de l'Etat a financer integralement la mise aux normes communales des voiries et reseaux se voient particulierement surprises. Il est certain que les communes engagees dans les rehabilitations de leurs cites minières tiennent a respecter leurs engagements et a aller de l'avant, mais elles comptent aussi a ce que l'Etat honore sa promesse de prendre en charge la totalite des depenses engagees. La situation particuliere de nos communes du bassin houiller touchees de plein fouet par la recession charbonniere necessite plus encore aujourd'hui une presence accrue de l'Etat et un encouragement financier a la rehabilitation des cites minières que les Houilleres du bassin de Lorraine n'assument plus. Plusieurs conseils municipaux, dans leurs projets respectifs, et les elus du bassin houiller reunis recemment a Freyming-Merlebach ont crie leur determination a defendre cette subvention au taux de 100 p 100. Il lui demande s'il entend maintenir aux taux de 100 p 100 les credits Girzom pour la mise en conformite des voiries dans les cites minières.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les credits du Girzom ont ete reconduits au niveau national a hauteur de 150 MF pour l'annee 1989 pour l'ensemble de la France. En ce qui concerne la Lorraine, la dotation progresse de 26,86 MF a 35 MF, marquant ainsi une augmentation notable. Pour les annees suivantes, couvertes par le contrat de plan Etat-region Lorraine, 140 MF sont prevus jusqu'en 1993 pour ce type d'operations. S'agissant des modalites d'utilisation de ces credits, le ministre de l'aménagement du territoire et des reconversions a decide de maintenir en 1989 la reglementation actuellement en vigueur, et notamment les taux de subvention relatifs aux operations de voirie, pour tenir compte, le moment venu, des conclusions du rapport demande par le Premier ministre a M Philippe Essig sur la devolution du patrimoine des Houilleres.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol Andr?](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4608

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 octobre 1988, page 2958